

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la session spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 14 mai 2010, à 17h30, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Pierre Poirier, maire
- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
- Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Madame Lise Lalonde, conseillère

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance constate que tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité sont présents à l'ouverture de la présente séance. Ils renoncent en conséquence au respect des formalités prescrites pour la convocation d'une séance extraordinaire du conseil.

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 17h30.

RÉSOLUTION 5764-05-2010
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Signature d'une entente mutuelle et quittance finale suite à la résiliation du contrat de travail d'Annie Girard, directrice du service de l'urbanisme et environnement
4. Réponse à l'article du Journal l'Information du Nord relatif au projet commercial Les Portes du Village
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 5765-05-2010

SIGNATURE D'UNE ENTENTE MUTUELLE ET QUITTANCE FINALE SUITE À LA RÉSILIATION DU CONTRAT DE TRAVAIL D'ANNIE GIRARD, DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro 5710-04-2010 adoptée le 6 avril 2010, a résilié le contrat de travail de Madame Annie Girard avec effet immédiat à la date de ladite résolution ;

CONSIDÉRANT QU'une entente mutuelle a été négociée entre la Municipalité et Madame Girard.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale adjointe à signer l'entente mutuelle et quittance finale telle que négociée entre les parties ;

D'AUTORISER le paiement à même le surplus libre, des sommes prévues à l'entente mutuelle, représentant six mois du salaire de base de Madame Girard.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 5766-05-2010

RÉPONSE À L'ARTICLE DU JOURNAL L'INFORMATION DU NORD RELATIF AU PROJET COMMERCIAL LES PORTES DU VILLAGE

Le maire remet l'autorité au maire suppléant, Monsieur André Brisson, compte tenu qu'il ne désire pas participer à la décision étant donné qu'un des promoteurs est courtier immobilier tout comme lui et qu'il allègue ne pas avoir participé aux discussions concernant ce dossier depuis qu'il est courtier immobilier, soit depuis avril 2008.

CONSIDÉRANT l'article publié dans le Journal l'Information du Nord édition du 13 mai 2010 relatif au projet commercial Les Portes du Village ;

CONSIDÉRANT l'inexactitude des propos rapportés.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'APPROUVER le texte du communiqué dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'AUTORISER sa publication dans la prochaine édition du Journal l'Information du Nord, soit le 20 mai 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant qu'il n'y a aucune personne présente à l'assemblée, la période de questions est donc annulée.

RÉSOLUTION 5767-05-2010
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet de lever la présente session spéciale à 18h30.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Maire

Directeur général

Maire suppléant

Considérant le retrait de Monsieur le maire Pierre Poirier des délibérations et du vote sur un item traité à cette séance du conseil, et la présidence assumée par le maire suppléant Monsieur André Brisson durant ce retrait, ce dernier a apposé sa signature au présent procès-verbal de même que sur la résolution concernée, savoir :

Résolution 5766-05-2010

Réponse à l'article du journal l'Information du Nord relatif au projet commercial Les Portes du Village.